


### EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESTINATION	OBSERVATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation sur le chemin des Esseims	largeur finale de 8 m	1691 m²	Commune
2	Réalisation d'une voie de désenclavement du quartier de Montagny, lieu dit "Sous Montagny"	largeur de 6 m	2372 m²	Commune
3	Aménagement et sécurisation sur le chemin des Moulins et sur le chemin du Flomo	largeur finale de 8 m	2985 m²	Commune
4	Aménagement et sécurisation d'un second accès aux zones d'activités économiques dites de Borly I et Borly II au lieu dit "Rg 7 Uga-L'Yg"		5084 m²	Communauté d'agglomération "Annemasse les Voirons Agglomération"
5	Supprimé			
6	Aménagement et sécurisation du chemin Lapraz et du chemin des Hironnelles	largeur 8 m	1203 m²	Commune
7	Aménagement et sécurisation de la route de Borly (RD 164) depuis le chef-lieu jusqu'au hameau de Borly	largeur 12 m	3087 m²	Commune
8	Aménagement et sécurisation de la voirie et aménagement d'un espace public vers l'UEC1 N°101 et n°102 (Rg 7 Uga-L'Yg)		2417 m²	Commune
9	Aménagement des abords du complexe sportif		1715 m²	Commune
10	Aménagement et sécurisation de "L'Ug 1 Uga-L'Yg" et de ses abords	bande de 12 m, comptés à l'axe de la Voie	624 m²	Commune
11	Aménagement et sécurisation de la route des Fontaines		640 m²	Commune
12	Aménagement et sécurisation de la route des Petits Bois	largeur 14 m	204 m²	Commune
13	Aménagement et sécurisation du chemin des Sources	largeur finale de 8 m	1170 m²	Commune
14	Création d'un cheminement piéton entre les secteurs du Creux et la route de la Nussance	largeur 4 m	347 m²	Commune
15	Prolongement du chemin rural n°33 vers le chemin rural n°35, au lieu dit les Paquis	largeur 3 m	459 m²	Commune
16	Aménagement et sécurisation du chemin du Beulet à partir de la route des Picolettes	largeur 8 m	525 m²	Commune
17	Aménagement et sécurisation de la fci N°101 UG 1 Uga-L'Yg (RD n°164)	largeur 12 m	145 m²	Conseil général de la Haute-Savoie
18	Aménagement et sécurisation d'un cheminement piéton le long du F8 b5 S'	largeur finale de 4 m	777 m²	Commune
19	Aménagement et sécurisation du chemin des Uches entre la route du Port Rouge et le chemin des Narts	largeur 6 m	444 m²	Commune
20	Aménagement et sécurisation du chemin des Narts	largeur 6 m	847 m²	Commune
21	Aménagement d'un espace public sur la place de Lossy		900 m²	Commune
22	Aménagement et sécurisation du chemin rural entre le chemin de Peralie et de la RD n°903, lieu dit "les vignes de Thonon"	largeur finale 4 m	1248 m²	Commune
23	Aménagement et sécurisation du Vg Ya Jx XY UDI/L'Y	largeur 10 m	2475 m²	Commune
24	Aménagement d'un cheminement piéton entre le hameau de Rossas et le chef lieu	largeur 4 m	1698 m²	Commune
25	Aménagement et sécurisation de la traversée du hameau de Rossas et aménagement du carrefour constitué de la route de Rossas, route des Cheneviers, chemin du Cry Marmet et accès à la zone faisant l'objet de la OAP dite de "Rossas"	Aménagement de type zone 30 ou zone de rencontre	932 m²	Commune
26	Aménagement d'un carrefour giratoire sur "UFG b5R6S" à l'intersection avec la rue du Forand, avec reprise de la jonction de la route des Cheneviers		3695 m²	Communauté d'agglomération "Annemasse les Voirons Agglomération"
27	Aménagement et sécurisation de la F8 b5R6S" entre le carrefour des Cheneviers et la limite de commune au Sud	Réalisation de 2 voies sortantes (direction Thonon) et d'une voie entrante	2830 m²	Communauté d'agglomération "Annemasse les Voirons Agglomération"
28	Aménagement et sécurisation de la route des Marais	largeur 12 m	9500 m²	Commune
29	Aménagement et sécurisation du chemin rural des Torons	largeur finale à 5 m entre route des Marais et parcelle n°C 2036 puis à 5 m jusqu'à parcelle n°C775	742 m²	Commune
30	Réalisation d'une voie entre route de Martigny et le chemin rural des Torons	largeur finale à 6 m	1375 m²	Commune
31	Aménagement et sécurisation de "Ufci N°101 UG 1 Uga-L'Yg"	emprise finale à 10 m	3085 m²	Commune
32	Aménagement et sécurisation du carrefour route de Martigny et chemin des Moranches et aire de service pour conteneurs CAI en bordure de la route de Martigny		20 m²	Commune
33	Aménagement et sécurisation de la route de Possy	largeur finale à 14 m	1472 m²	Commune
34	Aménagement et sécurisation du chemin de Sizès pour l'exploitation forestière du massif des voirons	largeur minimum à 7 m	609 m²	Commune
35	Aménagement et sécurisation de la route de chez Compagnon	largeur finale à 8 m	1873 m²	Commune
36	Aménagement et sécurisation du chemin de Bernard	largeur finale à 4 m	1366 m²	Commune
37	Aménagement et sécurisation du chemin de sous la Ville	largeur finale à 6 m	237 m²	Commune
38	Aménagement et sécurisation de l'impasse de la Charmais		1013 m²	Commune
39	Aménagement d'un chemin piéton route du Pont Rouge	largeur 3 m	788 m²	Commune

ER	DESTINATION	OBSERVATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
L1	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 50% de logements socialement aidés		7350 m²	Commune
L2	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 50% de logements socialement aidés		3870 m²	Commune
L3	Supprimé			
L4	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés		1955 m²	Commune
L5	Emplacement réservé identifié au titre de l'article L.123.2.b du CU pour la réalisation de 100% de logements socialement aidés		6129 m²	Commune



### LEGENDE

#### ZONAGE

##### ZONES URBAINES

- UH Zone urbanisée à dominante d'habitat
- Uhb Secteur de confortement des centralités de la commune
- UH1 Secteur à dominante d'habitat collectif et/ou semi-collectif
- UHp Secteur à dominante d'habitat de faible densité
- UE Zone urbanisée à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UX Secteur de gestion et confortement des activités économiques
- Uxc Secteur de gestion et confortement des activités économiques y compris commerciales

##### ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nbe Secteur de taille et de capacité limitées à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- Nbx Secteur de taille et de capacité limitées gérant l'activité économique existante

#### EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU pour réalisation d'équipement public
- N° de l'Emplacement Réservé (voir liste)
- Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41, 4° du CU pour la réalisation de logements socialement aidés
- N° de l'Emplacement Réservé (voir liste)

##### ZONES A URBANISER

- 1AUh Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat
- 1AUhb Secteur de confortement maîtrisé de l'enveloppe urbaine de la commune
- 1AUhb Secteur de confortement du bourg
- 1AUh1 Secteur de densification de l'habitat
- 1AUhp Secteur de faible à moyenne densité de l'habitat
- 1AUX Secteur de développement des activités économiques
- 2AU Zone d'urbanisation future à moyen et long terme

#### AUTRES

- Chalet d'apage et bâtiment d'estive
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-8 du CU
- Zones humides à protéger pour des motifs d'ordres écologique au titre de l'article L.151-23 du CU
- Site de exploitation et bâtiments agricoles
- Sentiers piétons du Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée à conserver au titre de l'article L.151-38 du CU

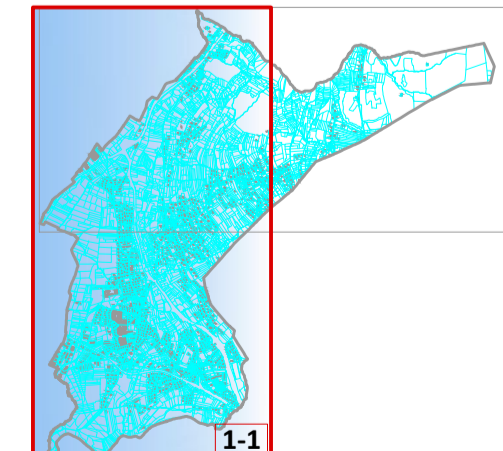
### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

## CRANVES-SALES



### Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE Plan de zonage

Certifié conforme et va pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/2022 approuvant la modification n°3 du PLU.



Le Maire,  
Bernard BOCCARD

PLAN	PROCEDURES			
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
V 1-1.a				
ECHELLE 1/5000	N1	Approuvé le 17/10/2016	N1	Approuvé le 13/04/2015
	N2	Approuvé le 23/03/2019	N2	Approuvé le 04/03/2018
	N3	Approuvé le 23/02/2022	N3	Approuvé le 28/11/2018
Mise au point				
Territoires concernés	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>R.E. - DESSIN</li> <li>SALICANEL - GEOMETRE - EXPERT</li> </ul>	Origine CADASTRE		